

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: (8): Supplément au no 8 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Angleterre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-357740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

établissement devienne une véritable école spéciale militaire et que les élèves, en y arrivant, aient les connaissances acquises à l'école élémentaire supérieure.

L'école militaire supérieure serait aussi réorganisée. Les ingénieurs des ponts et chaussées n'y seraient plus admis. On la destinerait exclusivement aux officiers d'état-major, du génie, de l'artillerie et de la marine, qui suivraient des cours appropriés à leurs carrières respectives. Des réformes pratiques seraient introduites dans les *écoles de caporaux* et les *écoles de sous-officiers*.

Le gouvernement propose pour la question de la solde, qui est très compliquée, un remaniement complet. Il demande aujourd'hui l'adoption d'un plan radical. Tous les *bostalles*, terres de la couronne affectées au traitement des officiers, rentreraient au trésor, qui en ferait une masse, et, sur cette masse, payerait en argent, et par trimestre, les officiers, chacun suivant son grade et ses fonctions. Comme en France, les nouveaux appointements seraient divisés en solde fixe et indemnités de fourrages, de bureaux, etc. La cavalerie aurait un supplément de solde. On établirait les chiffres sur la moyenne des traitements de tous les grades, calculée de 1862 à 1868.

L'intendance est actuellement représentée par des *commissaires de régiment* nommés par les colonels, et qui déposent un cautionnement de 4,500 rixdales. Le projet demande qu'elle soit organisée sur un plan qui se rapproche du système français, et que les commissaires soient remplacés par des *intendants de régiments* pris parmi les capitaines ou lieutenants ayant cinq ans de grade. Ils auraient le rang de capitaines, et auraient soin du matériel, des subsistances et du parc du train.

Les *infirmiers* sont une création particulière à l'armée suédoise. Dans chaque compagnie d'infanterie, un certain nombre d'hommes sont désignés soit comme *porteurs de malades*, pour relever les blessés, soit comme *veilleurs de malades*, soit comme *panseurs*. Il n'est pas question de modifier ce système, mais l'organisation des *médecins militaires* réclame des améliorations nombreuses.

Le ministre de la guerre déclare à la fin de son rapport qu'une fois l'ensemble de ces différentes réformes accompli, le budget annuel de la guerre serait chargé d'une somme de 3,076,291 rixdales. Or, comme il était, l'an dernier, de 9,528,000 rixdales, ce serait une augmentation de 33 %. Quel que soit le sort réservé à ce projet, on doit reconnaître que le rapport du ministre se fonde sur les données statistiques les plus intéressantes et constitue l'enquête la plus approfondie qui ait été faite au sujet des ressources militaires de la Suède.

(*Journal officiel de l'Empire français*, du 1^{er} avril.)

Angleterre. — Une grande revue de volontaires a eu lieu le lundi de Pâques à Douvres. Il ne s'y trouvait pas moins de 28 mille hommes sous les ordres supérieurs du général sir Hope Grant. Ils formaient treize brigades, réparties en quatre divisions sous les lieutenants-généraux Horsford, Renny, Carey et Brownrigg. L'artillerie, forte de cinq brigades, était sous le commandement du colonel Eaton. Deux brigades de cavalerie, sous le commandant Chilton, quatre compagnies du

génie, sous le commandant Stothert, deux grandes ambulances, complétaient l'effectif. En outre une division navale de six bâtiments représentait l'escadre ennemie, qui était censée avoir jeté à terre deux divisions vers Sainte-Marguerite, divisions tentant ensuite d'enlever le château de Douvres, en s'avancant entre les dunes de l'ouest et la ferme de Wanstone. C'est pour tenir tête à cette agression que les volontaires devaient déboucher de Walener et repousser l'ennemi jusqu'au rivage, après diverses marches, contre-marches, manœuvres et attaques. Malgré un temps affreux, qui a fait échouer un des navires, le *Ferrett*, le programme a été fort bien exécuté, disent quelques journaux, et fort mal, disent quelques autres.

Une correspondance du journal français l'*Union*, du 6 avril, en parle dans les termes suivants, dont nous laissons à cette feuille la responsabilité :

« Dieu protège la France ! Les invincibles volontaires qui, au nombre de 20 mille, s'étaient rendus à Douvres le lundi de Pâques, pour jeter l'armée française à la mer, selon leur coutume annuelle, ont été dispersés par la tempête, absolument comme l'*armada* de Philippe II.

« Sérieusement l'expédition de lundi a fait toucher du doigt quelle est la valeur, ou plutôt l'absence de valeur de cette armée de soldats-amateurs, et un militaire de profession a pu dire que le moment le plus favorable pour envahir l'Angleterre serait bien celui où quelques milliers de ces « pékins » viennent faire la petite guerre à Douvres ; en effet ils encomrent tous les wagons qui pourraient amener les troupes régulières du camp d'Aldersholt, et ils ne manqueraient pas de paralyser par leur indiscipline tous les efforts du commandant de la forteresse.

« Décidément les Anglais commencent à être moins fiers de leur invention, et le colonel qui disait naguère que chaque volontaire pourrait avoir raison de quatre zouaves doit être revenu de son opinion. Quelques traits suffiront pour donner une idée de la discipline et des manœuvres.

« Vers midi, quand le clairon sonna l'assemblée, les uns se rendirent à son appel, les autres s'en dispensèrent ; on vit deux officiers, longtemps après ce signal, entrer dans une taverne et demander où était le fumoir. Une fois l'action engagée un lièvre ayant été relancé par le corps d'armée figurant l'ennemi, les rangs furent rompus en un moment, et chacun s'élança à la poursuite de la bestiole en jetant sa carabine après elle.

« Il faut dire du reste que les hommes ne faisaient que suivre les exemples qu'ils recevaient d'en haut ; on entendit un colonel échanger des propos assez vifs avec le général de division, et lui dire très nettement qu'il se moquait de lui et de ses ordres.

« Les manœuvres furent à la hauteur de la discipline. Les tirailleurs faisaient feu longtemps avant que l'ennemi ne fût en vue : les bataillons tiraient les uns sur les autres à une distance de 1200 mètres. Les tirailleurs de l'armée d'invasion tournèrent ceux de l'armée de défense sans songer à profiter de leur position.

« Personne ne cherchait à se couvrir, à se coucher pour tirer : on faisait feu debout et l'on s'arrêtait à volonté. L'attaque contre le château de Douvres démontra les mêmes qualités stratégiques. La gauche des envahisseurs s'élança dans la vallée sous le feu de la grosse artillerie de la forteresse et pénétra dans une gorge spa-

cieuse, en passant devant toute l'armée de défense qui se tenait à quelques pas et à angle droit sur les flancs de la colonne d'attaque. A la guerre pas un seul homme n'en serait revenu.

« Une tentative va être faite dans la Chambre des communes pour obtenir une augmentation de l'allocation accordée aux volontaires sur le budget de la guerre. Il est probable que les événements de lundi dernier ne contribueront pas prodigieusement à faire triompher cette proposition. Le pays trouve qu'il n'en a pas pour son argent..... »

Ces renseignements paraissent être confirmés par le *Times*, qui résume son appréciation en disant qu'à cette manœuvre il n'aurait été omise aucune des fautes ni saisi aucune des bonnes occasions possibles à la guerre.

Etats-Unis. — Un des premiers actes du général Grant, comme président, a été la réorganisation de l'armée sur un pied normal et réduit de paix. Par trois ordres généraux (nos 16, 17, 18, en date des 10, 15 et 16 mars) cette réorganisation, intitulée *consolidation of the army*, a eu lieu sur les bases suivantes :

L'ordre n° 16 porte que les régiments d'infanterie seront réduits au nombre de 25, en fusionnant entr'eux les régiments actuels comme suit :

Le 43^e et le 1^{er}, le 16 et le 2^e, 1/2 37^e et 5^e, 30^e et 4^e, 1/2 37^e et 5^e, 42^e et 6^e, 36^e et 7^e, 53^e et 8^e, 27^e et 9^e, 26^e et 10^e, 24^e et 29^e pour faire le 11^e, 45^e et 14^e, 35^e et 15^e, 11^e et 34^e pour faire le 16^e, 44^e et 17^e, 25^e et 18^e, 28^e et 19^e, 32^e et 21^e, 31^e et 22^e, 38^e et 41^e pour faire le 24^e, 39^e et 40^e pour faire le 25^e. Les nos 12, 13, 20 sont maintenus tels quels. Les officiers de compagnie sous les drapeaux de chacun des deux régiments fusionnés seront choisis à l'ancienneté pour former les cadres des compagnies du nouveau régiment. Les officiers surnuméraires recevront des feuilles de route pour leur domicile, où ils attendront de nouveaux ordres en disponibilité. Les sous-officiers surnuméraires seront licenciés honorablement, à moins qu'ils ne préfèrent continuer à servir dans un grade inférieur. Les officiers d'état-major seront désignés plus tard. Les officiers absents par détachement, congé ou autre cause, depuis plus de 30 jours, seront considérés comme démissionnaires et toutes les vacances repourvues à l'ancienneté parmi les officiers de même grade attendant des ordres. Le recrutement est suspendu dans les 25 régiments jusqu'à ce que leur effectif soit descendu au chiffre légal, mais les réengagements pourront continuer à avoir lieu. Les régiments de vétérans pourront licencier honorablement, sur leur demande, tous les hommes impropres au service actif.

L'ordre n° 17 prescrit les mesures de détail et les itinéraires pour l'exécution du précédent; il fixe les nouvelles compagnies à l'effectif de 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, et au maximum de 6 sergents, 8 caporaux, 2 musiciens, 2 artificiers, 1 waguemestre, 100 soldats; il désigne pour chacun des 25 régiments un colonel, un lieutenant-colonel et un major, presque tous généraux de brigade ou de division de l'ancienne armée des volontaires.